

Apprendre peu et savoir à fond, n'est certes pas l'objectif des peuples ultra-civilisés. Au contraire, ils préfèrent généralement savoir un peu de tout, que de savoir beaucoup de quelque chose. D'un autre côté, pressés comme ils le sont de marcher, de changer, d'innover, une grosse et solennelle encyclopédie ne serait point leur affaire. Ils n'auraient pas la patience d'en approfondir la méthode, d'en embrasser successivement toutes les parties. Il leur faut un oracle moins prolix, un conseiller moins imposant et plus alerte quelque chose de portatif comme un trousseau de passe-partout ouvrant dix mille serrures.

Il est d'expérience en effet qu'on est en face de certains mots, comme devant un meuble dont on n'aurait pas la clef.—Eh bien, c'est le Dictionnaire qui la donnera : et vraiment, il est d'autant plus indispensable aujourd'hui, que les nouveaux mots nous ont envahis, en même temps que les anciens affectés à d'autres significations, devenaient énigmatiques.

Je sais bien que les premiers Dictionnaires ne sont pas d'hier, et qu'ils avaient été salués dès le principe, comme codes définitifs et immuables. Je n'ignore pas qu'ils se donnaient comme un répertoire officiel consacrant à jamais un sens et attribuant à chaque mot une idée fixe. Mais ainsi qu'on l'a dit spirituellement, un peuple, comme un homme, change souvent d'idées fixes. C'est ce qui ne pouvait manquer d'arriver au peuple français. D'où ce besoin de refaire sans cesse notre constitution littéraire et cette législation indéfinie, analogue aux refontes malheureusement bien autrement radicales de notre constitution politique.

Ce qui rend ces arrêts moins révolutionnaires et ces décrets plus motivés, c'est le tribunal qui les prononce.

L'Académie est depuis longtemps en possession du droit exclusif de légiférer, en matière de nomenclature, de prononciation, de grammaire, d'étymologie et de définitions. Elle travaille à son Dictionnaire, qu'on ne peut plus railler d'être *inachevé à perpétuité*, depuis que M. Cuvillier-Fleury a si bien fait justice de cette mauvaise plaisanterie.

C'est le répertoire de mots le plus autorisé, celui auquel on en réfère toujours en dernier ressort et qui dirime finalement toutes les controverses. Ce répertoire est le plus parfait : est-ce le plus complet ? Non, si nous l'envisageons au point vue spécial de la nomenclature.—De ce qu'un fleuve, a de ci, de là, et momentanément, rompu ses digues, il ne s'en suit pas qu'il ne puisse par un nouveau régime de sources, jamais prétendre à un accroissement normal. Or, cet accroissement s'est produit forcément, et, nous le pensons, légitimement, pour la langue française, et l'œuvre de